

LOT-ET-GARONNE



LE PRÉSIDENT

Agen, le 15 JUIN 2017

D1193

Monsieur Julien SAVARY
Délégué régional de l'AF3V
5 avenue F Collignon
31200 TOULOUSE

Monsieur le Délégué régional,

Par courriers en date du 15 mai et du 22 mai 2017, vous attirez de nouveau mon attention sur la liaison entre la Véloroute de la Vallée du Lot et le bourg d'Aiguillon, d'une part, le canal des Deux Mers d'autre part.

Comme j'ai pu vous l'indiquer dans mon précédent courrier en date du 10 octobre 2016, je considère la jonction entre la Véloroute de la Vallée du Lot et la voie verte du canal des Deux Mers comme un maillon essentiel du réseau cyclable de Lot-et-Garonne.

Soucieux d'assurer cette jonction le plus rapidement possible et dans des conditions optimales de sécurité, le Département a choisi, en concertation avec les acteurs locaux du tourisme, de jaloner cette liaison via Tonneins à partir de Clairac. Le jalonnement a été mis en place en juin 2016 et je n'ai aujourd'hui aucun retour négatif à ce sujet.

La jonction via Tonneins permet d'éviter le franchissement du Lot par le pont Napoléon à Aiguillon et de la Garonne par le pont de Saint-Léger. En effet, ces deux ponts, qui supportent respectivement 10 000 véhicules par jour pour 10% de Poids Lourds et 8 000 véhicules par jour pour 7,5% de Poids Lourds, ne permettent pas aujourd'hui aux cyclistes de franchir le Lot ni la Garonne de manière sécurisée.

Dans vos deux courriers, vous soulignez les difficultés à rejoindre la Véloroute à partir de la gare d'Aiguillon. Sans nier cette difficulté, j'observe qu'un accès aisé est possible depuis la gare de Tonneins, puisque l'itinéraire balisé en 2016 passe au centre-ville de Tonneins, à côté de la gare.



Par ailleurs, vous faites des propositions pour sécuriser le cheminement cycliste sur le pont Napoléon à Aiguillon. Je vous propose d'organiser rapidement une réunion sur place avec votre association et les services du Département pour examiner vos propositions de manière concrète.

Enfin, je souhaite rappeler les efforts constants réalisés par le Département en faveur de la pratique cycliste. Ainsi, le Département a réalisé en 2016 un tronçon de piste en site propre, sur le territoire de la commune de Vianne, qui a vocation à s'intégrer à l'itinéraire de l'EV 3 (Trondheim - Compostelle). Le Département a également programmé en 2017, le jalonnement de la section Lot-et-garonnaise de cet itinéraire, depuis la voie verte du canal des Deux Mers jusqu'à la limite du département des Landes. Ce jalonnement sera en place cet été, constituant ainsi un ensemble de Véloroutes à trafic apaisé que les cycles pourront emprunter en toute quiétude.

La rencontre que je vous propose permettra de vous présenter les réalisations récentes du Département et de recueillir vos observations sur nos prochains programmes de travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué régional, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement



Pierre CAMANI
Président du Conseil départemental
Sénateur de Lot-et-Garonne